Municipalité de Verchères
581, route Marie-Victorin, Verchères (Québec) J0L 2R0
450 583-3307 | télécopieur 450 583-3637
ville.vercheres.qc.ca | mairie@ville.vercheres.qc.ca

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

En vertu du règlement No. 150-91 et ses amendements de la Municipalité de Verchères portant sur les dérogations mineures, adopté en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, avis est donné de la présente demande de dérogation.

DM 02-2023

À l'immeuble sis au 42 rue Dufilly formé du lot 5 217 680, une demande de dérogation mineure est déposée à l'effet d'autoriser un porte-à-faux existant avec un empiètement de 11 cm sur la marge avant et d'autoriser une plate-forme surélevée reliée à la piscine à une distance de 1,87 m de la ligne séparatrice du terrain.

Une présentation du dossier est disponible à la suite de cet avis.

Le Conseil municipal écoutera et entendra tout intéressé et statuera sur cette demande à sa séance du 5 juin 2023, à 20 h au 581 route Marie-Victorin, Verchères.

Donné à Verchères, ce 11 mai 2023

Municipalité de Verchères

Carole Dulude, g.m.a.
Directrice générale

RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES
DM 02-2023

42 rue Dufilly
CCU du 10 mai 2023

REQUÉRANT
[redacted]

IMMEUBLE CONCERNÉ
Adresse : 42 rue Dufilly
Lot : 5 217 680
Zonage : RE-33

MISE EN CONTEXTE

La demande est assujettie à une approbation en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de Verchères puisque certains éléments construits ne rencontrent pas les exigences du règlement de zonage.
Les dispositions relatives aux usages et à la densité d'occupation du sol ne peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure.
Les travaux effectués sur un terrain situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure, mais ne doit pas avoir pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général.

DESCRIPTION DU PROJET

L'objet de la demande a pour but de se déroger au règlement de zonage de la manière suivante :

- Se déroger à la grille des usages et des normes de la zone RE-33 afin d'autoriser une porte à faux existante avec un empiètement de 11 cm sur la marge avant.
- Autoriser une plate-forme surélevée reliée à la piscine à une distance de 1,87 m de la ligne séparatrice du terrain.

LOCALISATION : 42 rue Dufilly

CERTIFICAT DE LOCALISATION:

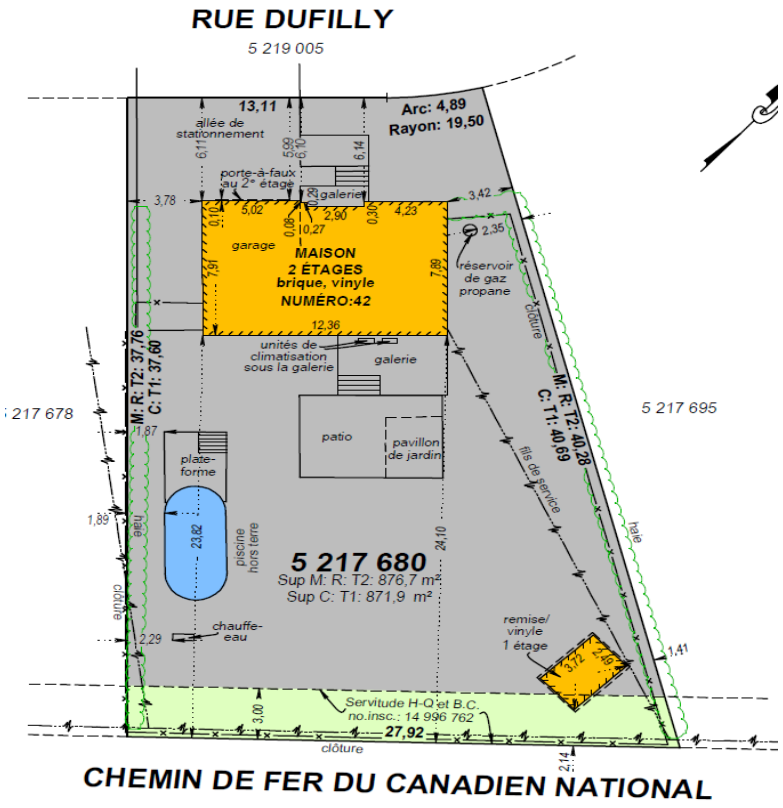

PERMIS NO 2018-0002

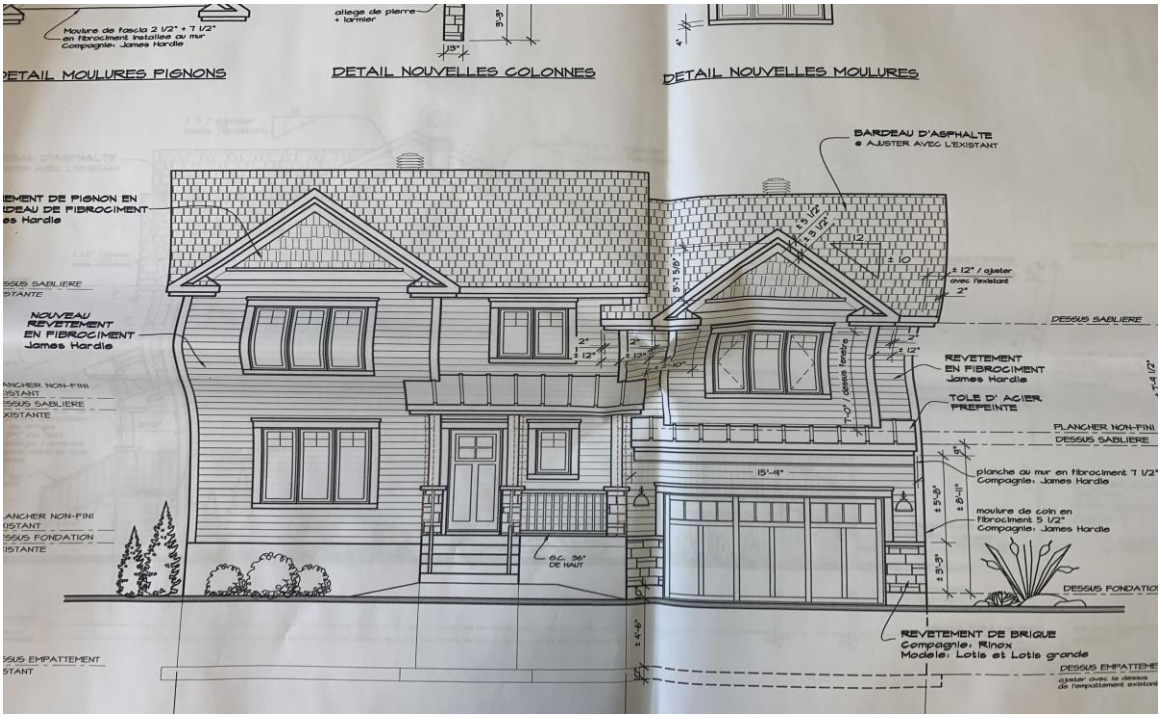

PHOTO